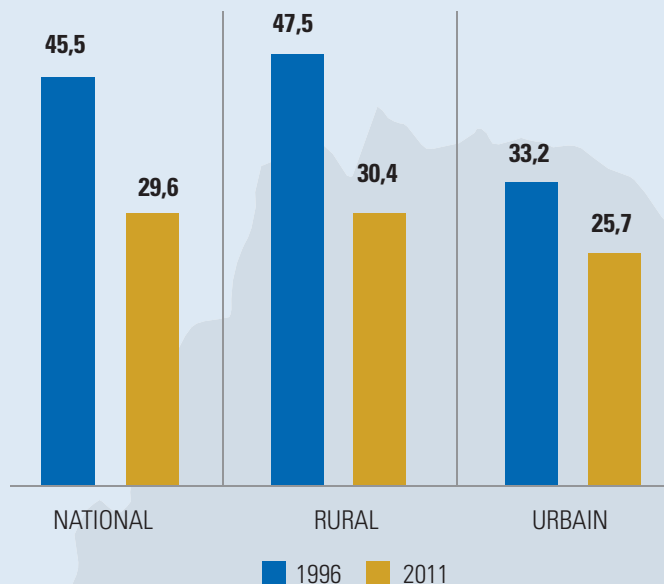
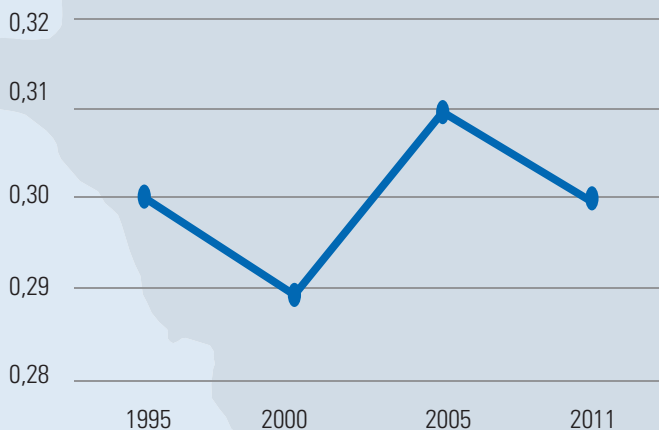


L'Éthiopie est un exemple en matière de croissance rapide, de réduction accélérée de la pauvreté et de stabilité des inégalités

Taux de pauvreté



Coefficient de Gini



Les inégalités en milieu rural dépendent des écarts en ce qui concerne :

- 1 l'accès à la terre et l'irrigation, la taille des exploitations agricoles et la proportion des terres sous culture extensive
- 2 l'incidence des ménages dirigés par une femme, les taux de dépendance et l'emploi dans les secteurs publics et dans l'industrie manufacturière rurale
- 3 les impôts et taxes, les subventions et les dépenses publiques

L'Éthiopie offre, sur le plan des politiques publiques, des enseignements utiles aux autres pays africains confrontés aux problèmes d'insuffisance en matière de productivité agricole, de forte croissance démographique et de faibles institutions chargées de la redistribution des richesses :

- 1 Une stratégie d'industrialisation tirée par le développement agricole qui a permis de moderniser l'agriculture, d'ouvrir les marchés agricoles et d'investir dans les infrastructures a largement contribué au succès du pays.
- 2 Le modèle de transformation structurelle axé sur des activités à forte intensité de main-d'oeuvre et à faible intensité de qualifications a eu un impact modeste sur les inégalités.
- 3 Les recherches sur les politiques doivent porter essentiellement sur le déclin accéléré des taux de fécondité, la réforme des contrats de bail agricoles et l'expansion des activités rurales non agricoles, dont l'industrie manufacturière.

13 Inégalités et croissance dans un modèle de développement axé sur l'agriculture : le cas de l'Éthiopie sur la période 1995-2011¹

GIOVANNI ANDREA CORNIA ET BRUNO MARTORANO

13.1 Contexte, motivation et objectifs de l'étude

L'Éthiopie est un pays enclavé, écologiquement diversifié, et au peuplement multiethnique, couvrant une superficie de 1,1 million de kilomètres carrés pour 99 millions d'habitants, et une croissance démographique de 2,5 % par an (DAES). Le pays s'étend sur une grande partie de la Corne de l'Afrique, une zone exposée à la sécheresse et fréquemment affectée par la crise alimentaire. En dépit de ces handicaps structurels, entre 2000 et 2011, l'Éthiopie a enregistré une croissance du PIB de 8 %, une croissance de l'agriculture de 6 %, une augmentation de la production céréalière, un taux d'inégalités faible et stable, ainsi qu'une diminution de la pauvreté (tableau 13.1).

TABLEAU 13.1 Évolutions du taux de pauvreté sur la période 1996-2011 et de ses facteurs

	Taux de pauvreté 1996 (%)	Taux de pauvreté 2011 (%)	Variation totale du taux de pauvreté (%)	Due à la croissance (%)	Due à des évolutions des inégalités (%)
Tous les ménages	45,5	29,6	- 15,9	-16,0	0,0
Ménages ruraux	47,5	30,4	-17,1	-16,2	- 0,9
Ménages urbains	33,2	25,7	- 7,5	-10,5	3,0

Source : Ministère des Finances et du Développement économique de l'Éthiopie (2013).

L'un des facteurs essentiels du succès de l'Éthiopie a été l'adoption en 1995 d'une stratégie d'industrialisation fondée sur le développement agricole (Agricultural Development-Led Industrialization – ADLI), qui, comme l'ont avancé Ranis et Fei (1963), considère que les investissements dans l'agriculture et l'accroissement des rendements de la terre sont des conditions

¹ Les auteurs tiennent à remercier James Wakiaga et Roza Mamuye du PNUD Addis-Abeba, Vasco Molini, Rawaa Harati, Rose Mungay et David Newhouse de la Banque mondiale, ainsi que le bureau central de statistique éthiopien (Central Statistical Agency of Ethiopia) d'avoir facilité leur accès aux enquêtes de l'HICE et aux microdonnées de WMS. Les auteurs souhaiteraient également exprimer leur reconnaissance à un rapporteur anonyme d'avoir apporté des commentaires sur une version précédente de ce chapitre. Toutes autres erreurs relèvent du seul fait des auteurs.

préalables à la réussite de l'industrialisation, de l'urbanisation et du développement. En effet, l'investissement dans l'agriculture a plusieurs retombées : l'amélioration de l'autosuffisance alimentaire, la réduction des prix alimentaires avec pour conséquence la baisse des salaires de l'industrie, l'augmentation des revenus ruraux et de la demande de biens manufacturés, la fourniture de matières premières à l'industrie et l'amélioration de la balance des paiements. Par ailleurs, dans des pays tels que l'Éthiopie, caractérisés par une distribution égalitaire de la terre, l'investissement agricole a des effets redistributifs favorables. Dans une phase ultérieure, l'ADLI a été incorporée dans le Programme de développement durable et de réduction de la pauvreté (SDPRP) du pays, qui englobe également des programmes à long terme notamment dans les secteurs de la santé, l'éducation, la construction routière.

L'accélération ne se serait pas produite sans un changement d'orientation politique et de stratégies de développement. En effet, le régime impérial qui dirigeait le pays jusqu'au coup d'État du Comité de coordination des forces armées, de la police et de l'armée territoriale (DERG) était caractérisé par une forte concentration des terres, une croissance stagnante et l'exploitation de millions de paysans appauvris. En 1974, le régime dirigé par le Derg a nationalisé la terre, l'a redistribuée aux cultivateurs et a introduit des politiques inspirées par les régimes communistes de l'Europe de l'Est. En 1991, le Front démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien (FDRPE) a renversé le Derg et adopté une nouvelle constitution, mettant en avant la libéralisation du marché par un « État démocratique tourné vers le développement » inspiré de l'Asie de l'Est.

Nombre des changements qui se sont produits en Éthiopie depuis 1995 sont louables. Le gouvernement a encouragé un modèle de développement entraîné par le marché, assisté par l'État et décentralisé au niveau régional et axé sur l'agriculture, qui a modernisé les institutions rurales, renforcé la diffusion d'intrants et favorisé la diversification des cultures. Il a également adopté des politiques fiscales et de dépenses progressives qui ont amélioré l'infrastructure rurale, les services sociaux et les dispositifs de protection sociale. Par ailleurs, il a pratiquement achevé le barrage Renaissance qui, une fois mis en service, couvrira l'essentiel des besoins énergétiques du pays. Ces résultats sont impressionnants lorsque l'on considère que durant les décennies précédentes, le pays a subi de graves bouleversements politiques et en 1984-1985 a été frappé par une famine qui a fait entre 500 000 et un million de victimes (Dercon et Porter, 2010). Malgré ces acquis, au cours des vingt dernières années, la structure productive a lentement évolué, alors que les populations quittant l'agriculture ont trouvé à s'employer principalement dans des services non marchands, très inégalitaires et nécessitant une main-d'œuvre qualifiée, ou dans le secteur informel. Jusqu'en 2011, l'emploi dans le secteur manufacturier a lentement augmenté.

Compte tenu de ce qui précède, ce chapitre consigne et explique l'évolution des inégalités de la consommation sur la période 1995-2011 afin d'en tirer des enseignements pour les orientations de politique publique. La section 13.2 aborde les tendances des inégalités en milieu rural et en milieu urbain. Compte tenu de l'importance de l'agriculture, la section 13.3 analyse la nature des institutions rurales et des politiques agricoles, leur impact sur les inégalités et les limites de la stratégie ADLI. La section 13.4 examine l'impact de la croissance démographique et de l'exode rural sur les inégalités urbaines ainsi que l'effet redistributif de la politique fiscale. La section 13.5 résume les principales conclusions et offre des suggestions pour des recherches plus approfondies.

13.2 Tendances des inégalités de la consommation par habitant

Les tendances des coefficients de Gini totaux, ruraux et urbains, de la répartition de la consommation des ménages par habitant ont été calculées au moyen d'enquêtes sur les revenus et les dépenses de consommation

des ménages (Household Income and Consumption Expenditure Surveys - HICE) représentatives au niveau national, réalisées par le bureau central de statistique éthiopien, à savoir la Central Statistical Agency of Ethiopia pour les années 1995/1996, 1999/2000, 2004/2005 et 2010/2011. Par souci de simplicité, le chapitre fait référence à ces années en parlant de 1995, 2000, 2005 et 2011, respectivement. En raison de l'absence de données sur les revenus dans l'enquête de 2011, pour toutes les années, il faut utiliser les données sur les dépenses de consommation. Lorsque cela est nécessaire, les auteurs ont également utilisé des enquêtes de suivi du bien-être (Welfare Monitoring Survey - WMS), qui fournissent des informations sur des aspects du bien-être des ménages non liés aux revenus.

Les tendances des coefficients de Gini en matière d'inégalités de la consommation (ci-après les « inégalités ») figurant au tableau 13.2 indiquent que le coefficient de Gini national a oscillé dans une fourchette étroite comprise entre 0,29 et 0,31, alors que les inégalités intrarégionales ont diminué. Ces résultats sont similaires à ceux obtenus par Woldehanna, Hoddinott et Dercon (2008), le ministère des Finances et du Développement économique de l'Éthiopie (2013) et la Banque mondiale (2015). Compte tenu de la croissance rapide enregistrée durant la période analysée, le maintien des inégalités à un faible niveau et la diminution des inégalités régionales constituent une réussite. Ceci contredit les publications mentionnant le caractère inévitablement inégalitaire des changements enregistrés durant les phases initiales du développement (Hirschman, 1958).

TABLEAU 13.2 Tendence du coefficient de Gini en matière d'inégalités de consommation par habitant

	1995			2000			2005			2011		
	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural
Tigré	0,26	0,29	0,25	0,27	0,35	0,26	0,37	0,49	0,30	0,35	0,38	0,30
Afara	0,34	0,21	0,31	0,41	0,35	0,40	0,34	0,38	0,29	0,31	0,35	0,26
Amahara	0,28	0,35	0,26	0,29	0,37	0,27	0,28	0,40	0,25	0,30	0,43	0,27
Oromiya	0,28	0,34	0,27	0,26	0,35	0,25	0,28	0,44	0,25	0,29	0,38	0,27
Somali	0,27	0,22	0,25	0,31	0,35	0,27	0,32	0,37	0,28	0,29	0,31	0,28
Benshangul	0,27	0,32	0,25	0,30	0,34	0,29	0,32	0,45	0,28	0,33	0,39	0,31
SNNP	0,29	0,33	0,29	0,27	0,36	0,26	0,29	0,41	0,27	0,31	0,37	0,29
Gambella	0,31	0,25	0,32	0,27	0,34	0,23				0,30	0,40	0,22
Harari	0,33	0,33	0,31	0,27	0,30	0,23	0,37	0,41	0,30	0,28	0,32	0,20
Addis-Abeba	0,36	0,36	0,27	0,43	0,43	0,24	0,45	0,45	0,33	0,34	0,34	
Dire Dawa	0,30	0,30	0,23	0,31	0,34	0,23	0,41	0,45	0,24	0,30	0,35	0,18
National	0,30	0,35	0,27	0,29	0,38	0,26	0,31	0,44	0,26	0,30	0,38	0,28

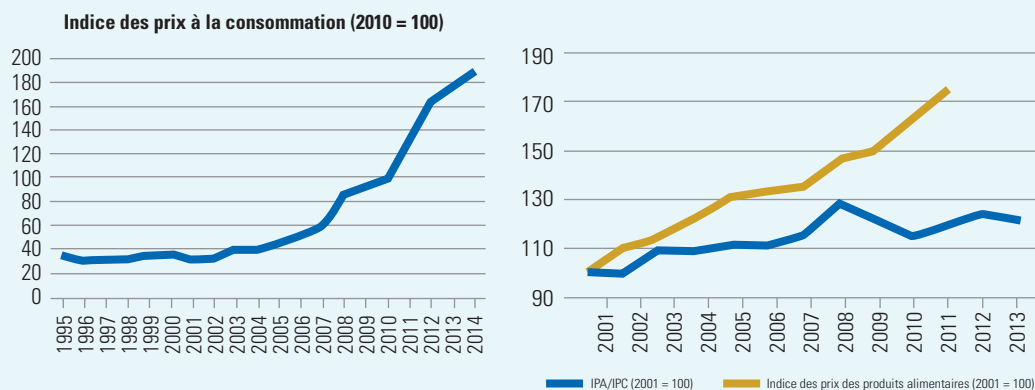
Source : Les calculs des auteurs sont basés sur des microdonnées des enquêtes HICE pour les quatre années correspondantes.

Toutefois, la stabilité des inégalités dans l'ensemble du pays au tableau 13.2 dissimule plus d'éléments qu'elle n'en révèle. Premièrement, les tendances régionales des inégalités divergent dans une certaine mesure : alors que la plupart des régions ont généralement enregistré des coefficients de Gini stables, les inégalités se sont accentuées dans le Tigré et le Benshangul, peut-être en raison de la croissance plus rapide que la moyenne de leur PIB. Cette divergence était non seulement due aux écarts de PIB par habitant (GDP/c) initial et de dotations en facteurs et infrastructures initiales, mais également aux normes culturelles et aux styles de

vie de groupes spécifiques (par ex., les communautés pastorales) qui les empêchent d'accéder aux services publics (PNUD Éthiopie, 2014). Deuxièmement, les coefficients de Gini urbains et ruraux ont suivi des trajectoires différentes. Le coefficient de Gini rural a fluctué, entre 0,26 et 0,28 sur la période entière. En revanche, le coefficient de Gini urbain a fortement progressé entre 1995 et 2005, et a baissé durant les six années suivantes. Compte tenu de cette différence entre inégalités urbaines et rurales, le chapitre analyse les deux secteurs séparément. Enfin, la valeur à la baisse du paramètre de régression de la variable « femme chef de ménage » au tableau 13.7 semble suggérer que les inégalités de genre pourraient avoir légèrement diminué. Une réduction du parti pris sexiste est une composante essentielle de toute future stratégie visant à réduire les inégalités, globalement et par groupe.

Les données du coefficient de Gini au tableau 13.2 ont été calculées à partir des enquêtes HICE, lesquelles, comme toutes les enquêtes, sont affectées par des problèmes de mesure. En conséquence, elles doivent être interprétées avec circonspection et ajustées pour tenir compte de partis pris éventuels. Le premier de ces problèmes est l'augmentation rapide de l'inflation (Alem et Söderbom, 2011) depuis 2006-2007 (figure 13.1, panneau de gauche) qui ont probablement affecté les valeurs du coefficient de Gini 2011 par rapport à celles des années à faible inflation 2000 et 2005. En effet, plus l'inflation est élevée, plus l'erreur de mesure concernée l'est aussi, et plus la précision de la comparaison avec des enquêtes antérieures est faible. Une autre erreur est due à la hausse, entre 2001 et 2008, du ratio établi entre l'Indice des prix des produits alimentaires (IPA) et l'Indice des prix à la consommation (IPC) (figure 13.1, panneau de droite). Comme évoqué dans Günther et Grimm (2007) et au chapitre 15, une augmentation de ce ratio accroît le « coefficient de Gini corrigé du prix des produits alimentaires », étant donné que les pauvres, qui consacrent de 60 à 80 % de leurs dépenses à l'alimentation, subissent une baisse plus que proportionnelle de leur pouvoir d'achat. Une estimation du coefficient de Gini corrigé du prix des produits alimentaires basé sur la distribution quintile des dépenses de consommation dans l'enquête HICE 2011, retenant l'hypothèse de « parts de la consommation alimentaire » de 0,7, 0,6, 0,5, 0,4 et 0,3 du quintile inférieur au quintile supérieur, donne un coefficient de Gini plus élevé de 1,2 point que le coefficient de Gini non corrigé.

FIGURE 13.1 Tendence de l'IPC, 1995-2014 (panneau de gauche), du ratio IPA/IPC et de la production alimentaire moyenne par habitant (2001 = 100), 2001-2013 (panneau de droite)



Source : Élaboration par les auteurs. Les données de l'IPC dans le panneau de gauche proviennent du Fonds monétaire international (Statistiques financières internationales). Les données sur l'IPC et l'IPA sur le panneau de droite proviennent de la base de données FAOSTAT (FAO).

Finalement, comme indiqué par Stifel et Woldehanna (2014), les méthodes de collecte des données utilisées dans les diverses enquêtes HICE diffèrent dans une certaine mesure et posent des problèmes de comparabilité. En outre, le nombre de denrées alimentaires répertoriées diffère d'une enquête à l'autre, alors que le niveau de consommation indiqué s'élève avec le degré de détail de la liste des denrées consommées. Deuxièmement, les enquêtes ont été réalisées à des mois différents, introduisant ainsi un biais de saisonnalité susceptible d'intensifier les inégalités si les enquêtes sont réalisées pendant la période de soudure.

13.3 Institutions et politiques rurales et leur impact sur la croissance et les inégalités

13.3.1 Institutions et politiques rurales et inégalités rurales

Les politiques et institutions rurales ont considérablement évolué au cours des 50 dernières années. Avant le coup d'État du DERG de 1974, l'Éthiopie avait un régime foncier archaïque dont bénéficiait la Couronne, la noblesse et l'Église copte. Après son arrivée au pouvoir en 1975, la junte du DERG a nationalisé toutes les terres rurales, aboli le métayage, interdit l'embauche de journaliers sur les fermes privées, placé les exploitations commerciales sous le contrôle de l'État et octroyé à chaque famille de paysans « des droits de possession » d'une parcelle de terre ne devant pas excéder 10 hectares.

La réforme agraire du DERG a changé les structures foncières en faveur des petits propriétaires terriens. Malgré cela, l'agriculture socialiste que le régime a mise en place a affaibli la productivité des terres pour cause de pénuries d'intrants, tandis que les exploitants ne livraient pas de céréales aux organismes d'État, provoquant ainsi des pénuries alimentaires dans les zones urbaines. Enfin, les redistributions périodiques de terres instituées par le DERG ont accentué la fragmentation foncière, aggravé l'insécurité du métayage et influé sur les incitations des exploitants à investir dans la terre.

Lorsque le FDRPE est arrivé au pouvoir en 1991, la plupart des politiques agricoles du DERG ont été abandonnées. Sans abroger la réforme agraire, le gouvernement a introduit des réformes de libéralisation des marchés durant la période 1992-1995 pour faire en sorte que les rendements céréaliers puissent atteindre ceux des pays voisins (Rashid et Negassa, 2012). Les investissements publics dans l'agriculture, l'infrastructure rurale, la santé et l'éducation ont également été au cœur de la nouvelle stratégie. À titre d'exemple, en 2005, le gouvernement a introduit le Programme de filets de protection sociale productifs (Productive Safety Net Programme – PSNP) dont le budget représentait 1,2 % du PIB et grâce auquel la pauvreté rurale a été réduite de deux points de pourcentage.

L'approche globale de cette politique consistait à promouvoir la commercialisation de la production des petits exploitants et le transfert de la main-d'œuvre du secteur agricole vers le secteur non agricole afin d'atténuer la pression exercée sur la taille des exploitations. Cette approche favorisait l'entrée du secteur privé dans les marchés d'intrants et d'extrants. En outre, la Constitution de 1995 a transféré aux gouvernements régionaux la responsabilité de l'élaboration des textes de loi sur les droits fonciers, la transférabilité des terres et leur imposition (Sciarra, 2013). Par exemple, le Tigré a mis fin à la redistribution des terres et l'Oromia l'a restreinte aux terres se prêtant à l'irrigation uniquement (*ibid.*). En 2005, le gouvernement central a encouragé la reconnaissance des titres fonciers afin de réduire la perception d'insécurité foncière et de favoriser l'accès au crédit. Une évaluation de l'impact de la reconnaissance des titres fonciers au Tigré a fait ressortir des effets significatifs sur l'investissement (Deininger et al., 2003). D'autre part, dans le contexte de la stratégie ADLI, le gouvernement a pris plusieurs initiatives visant à accroître la production céréalière en intensifiant l'emploi des engrais. Il a également favorisé l'amélioration des semences grâce

à un système public de vulgarisation, et renforcé l'accès au crédit. Les autres mesures prises incluaient notamment la construction de routes reliant les exploitations aux marchés, le développement du crédit rural et l'accroissement des superficies des zones irriguées au moyen de barrages multifonctionnels (Sciarra, 2013). Ces changements de politiques ont intensifié l'emploi des engrais et permis l'amélioration des semences, les progrès en la matière concernant en premier lieu le maïs, bien que le pourcentage des terres irriguées n'ait augmenté que faiblement (tableau 13.3).

TABLEAU 13.3 Tendances de l'emploi d'intrants modernes et d'incitations tarifaires

	2002	2005	2010	2012
Consommation d'engrais (kilogrammes par hectare de terre arable)	17,0	10,9	21,8	23,8
Terres agricoles irriguées (% du total des terres agricoles)	0,3	0,4	0,4	0,5*

Source : Données extraites des Indicateurs du développement dans le monde.

Remarque : * renvoie à 2011.

Le réseau routier s'est quant à lui agrandi à un taux annuel de 9 %, c.-à-d. beaucoup plus vite que durant les régimes précédents (tableau 13.4). L'amélioration de l'infrastructure routière a été déterminante pour la croissance de l'agriculture et la réduction de la pauvreté, parce qu'elle a réduit l'isolement, intégré les marchés et fait baisser les coûts de commercialisation (Banque mondiale, 2015). Pourtant, ces progrès sont encore insatisfaisants, parce que « l'indice de l'accès rural » en Éthiopie est encore le plus bas de l'Afrique de l'Est et la densité du réseau routier interrégional varie considérablement.

TABLEAU 13.4 Tendances des mesures de la densité du réseau routier et de l'accès rural

	Densité du réseau routier pour 1 000 habitants	Densité du réseau routier par 1 000 km ²	Longueur totale du réseau routier (km)
1997	0,46	24,14	26 550
2003	0,49	35,89	33 856
2009	0,57	42,60	46 812
2012/2013	1,00	78,20	85 966

Source : Sciarra (2013) et Autorité routière éthiopienne pour 2012/2013.

13.3.2 Impact des changements de politiques sur la croissance de l'agriculture et les inégalités rurales

Alors que la croissance agricole par habitant a baissé à l'époque de la monarchie et du DERG, elle a augmenté depuis le milieu des années 1990 (tableau 13.5), ce qui suggère que les politiques agricoles adoptées depuis 1995 ont eu un impact positif. En particulier, l'augmentation de la production alimentaire a réduit le « déficit alimentaire », une mesure approximative de la dépendance alimentaire calculée en retenant l'hypothèse de 220 kg de céréales par an pour les besoins moyens par habitant. Après une aggravation durant la période impériale et celle du DERG, le déficit alimentaire a baissé à partir du milieu des années 1990 et, en 2010, le pays avait atteint l'autosuffisance alimentaire totale, même s'il n'a pas éliminé la malnutrition en raison de problèmes de distribution.

TABLEAU 13.5 Tendence des principaux agrégats économiques et agricoles

	1995-1997	1998-1999	2000-2001	2002-2003	2004-2008	2009-2013
Taux de croissance du PIB par habitant	3,9	-2,0	4,2	-3,2	8,9	7,5
Agriculture, taux de croissance de la valeur ajoutée	7,6	-3,1	6,4	-6,2	12,7	6,4
Indice de la production alimentaire (2004-2006 = 100)	9,1	8,0	9,9	3,3	5,6	4,9
Indice de la production végétale (2004-2006 = 100)	9,8	8,6	8,1	4,5	6,2	5,5
Importations de céréales en % de la production	-44,1	2,4	-26,7	152,9	15,5	-25,0
Valeur des exportations agricoles (taux de croissance)	16,3	-16,1	-22,8	54,4	24,7	18,5

Source : Compilations des auteurs à partir de données des Indicateurs du développement dans le monde et de la base de données FAOSTAT.

Un autre résultat important de la stratégie ADLI a été une structure équilibrée de la croissance régionale. Compte tenu de l'hétérogénéité de la qualité des sols du pays, des précipitations et de l'infrastructure routière, il était plausible de s'attendre à une accentuation des inégalités régionales. Toutefois, les changements au fil du temps de la variance régionale de la consommation par habitant – 0,007 en 1995 et 0,005 en 2011 – suggèrent une baisse modérée des inégalités spatiales. Alors que les régions les plus riches (Addis-Abeba et Harari) sont restées en tête, le coefficient de corrélation de rang de Spearman entre 1995 et 2011 est très faible ($\rho = 0,0957$). En effet, la croissance a été souvent plus rapide dans les régions où la pauvreté était la plus élevée en 1995, comme dans le Tigré et la région SNPP. En conséquence, en 2011, la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national a convergé dans quasiment toutes les régions à des niveaux d'environ 30 %.

13.3.3 Limitations de l'approche ADLI de la politique rurale

Le pays est confronté à un dilemme crucial. Dans la plupart des régions, la taille des exploitations est déjà trop réduite pour assurer la subsistance d'une famille et des nouveaux arrivants sur le marché du travail. Et pourtant, la norme relative à la propriété foncière (à savoir le fait que la terre soit confisquée si les personnes migrent, la louent ou ne la cultivent pas) décourage la migration, laquelle parallèlement est devenue inévitable en raison de la diminution de la taille des exploitations et du développement limité des activités rurales non agricoles (ARNA). Ces dernières représentent la source principale de revenus pour 11 à 14 % seulement de la population rurale, alors que 11 % de cette population gagne un quart de ses revenus dans ce secteur. Ces valeurs sont faibles en comparaison à d'autres pays africains, dans lesquels les ARNA représentent en moyenne 34 % des revenus ruraux (Haggbalde et al., 2010, cité dans Banque mondiale, 2015), avec des valeurs beaucoup plus élevées dans des pays caractérisés par une pénurie aiguë de terres telle que le Rwanda.

Le modèle ADLI doit donc promouvoir un développement plus rapide des ARNA, avec une plus importante accumulation de capital dans des activités urbaines à forte intensité de main-d'œuvre. Des enquêtes locales corroborent cette affirmation. Une enquête récente réalisée dans le *woreda* (district)

de Damot Galie (Gebeyehu, 2014) a montré qu'en raison de la pénurie de terres, chez la majorité des personnes interrogées il y avait un ou plusieurs membres de la famille qui se livraient à une ARNA, dont 84 % dans un petit commerce à faible productivité ou dans un emploi salarié. À l'exception des employés du secteur public, tous les chefs de ménage exerçant une ARNA possédaient en moyenne de 0,13 à 0,5 hectare de terre, une valeur qui continuera de baisser en raison de la croissance démographique et des obstacles à la migration urbaine, notamment la perte de terres, les perturbations familiales et l'insécurité des personnes. Les petites et moyennes entreprises (PME) rurales dans le secteur manufacturier et les services sont rares, alors qu'elles ont joué un rôle essentiel dans la transformation structurelle du Vietnam et de la Chine dans les années 1980 et 1990. Une plus grande disponibilité des centres de formation professionnelle assurant des formations à de nouvelles qualifications encouragerait une transition vers des activités plus complexes (*ibid.*). Il y a également des problèmes d'accès au crédit, car la plupart des établissements de microcrédit prêtent de l'argent à des groupes plutôt qu'à des particuliers. Dans les zones reculées, en particulier, la faiblesse des infrastructures reste problématique, parallèlement à un manque d'électricité et d'eau pour les entreprises exerçant le travail du bois et du métal et les boulangeries, c.-à-d. des produits pour lesquels il existe un marché local (Gebeyehu, 2014).

13.4 Déterminants des évolutions des inégalités

13.4.1 Déterminants de la pauvreté et des inégalités rurales

La réforme agraire de 1975 et ses modifications ultérieures ont très fortement réduit la concentration des terres et les inégalités rurales. La pauvreté rurale a baissé deux fois plus vite que la pauvreté urbaine (tableau 13.6), mais elle est encore élevée pour les raisons illustrées ci-dessus. Les fluctuations des extrants en raison de la sécheresse restent également problématiques. Si la pauvreté en Éthiopie est, dans une large mesure, une « pauvreté partagée » affectant de nombreux ménages, le risque de pauvreté varie toutefois en fonction des caractéristiques du ménage. Les sources principales de différenciation rurale sont examinées ci-dessous en se fondant sur des publications pertinentes et des analyses économétriques des enquêtes HICE 1995, 2000, 2005 et 2011.

TABLEAU 13.6 Évolution du taux de pauvreté

	1995	2000	2005	2011	Δ 1995-2011
Total (basé sur le seuil de pauvreté national)	45,5	44,2	38,7	29,6	15,9
Urbain	33,2	36,9	35,1	25,7	7,9
Rural	47,6	45,4	39,3	30,4	17,2
Total (basé sur le seuil de pauvreté national de 1,25 dollar par jour)	60,5	55,6	39,0	30,7	29,8

Source : Banque mondiale (2015), à partir des enquêtes HICE, diverses années.

Regassa *et al.* (2010) ont analysé les déterminants de la pauvreté rurale à l'aide d'une enquête ponctuelle de 2005/2006 portant sur 1 024 ménages. Même si cette étude vise à mesurer l'impact de l'irrigation, elle offre également une vue d'ensemble des déterminants de la pauvreté et des inégalités rurales. Comme prévu, l'incidence de la pauvreté variait en fonction de la taille de l'exploitation, de la possession d'un cheptel important, du capital humain des chefs de ménage et des modes de culture. En ce qui concerne ces derniers,

la pauvreté était la plus faible chez les agriculteurs affectant de 75 à 100 % de leurs terres à des cultures de légumes à forte valeur ajoutée, à forte intensité de main-d'œuvre et dépendantes de l'irrigation, mais était la plus élevée chez les agriculteurs affectant la majeure partie de leurs terres à des cultures extensives telles que les céréales, les tubercules et les fruits (*ibid.*). La taille des ménages et le taux de dépendance étaient également positivement corrélés à l'incidence de la pauvreté qui s'est accrue avec l'âge du chef de ménage, reflétant les différences de niveaux d'études entre les cohortes. L'accès à l'irrigation et la proximité des marchés entraient également en ligne de compte. L'analyse de la pauvreté réalisée en Éthiopie en 2014 par la Banque mondiale (Banque mondiale, 2015) est parvenue à des conclusions similaires, mais a également montré que les chefs de ménage pauvres étaient moins susceptibles de travailler dans la construction, les services sociaux et le commerce, et accusaient fréquemment un décès ou une maladie grave dans leur ménage.

En se penchant sur l'analyse économétrique des déterminants des inégalités rurales et sur leur impact évolutif sur la période 1995-2011, il est procédé à deux types de décompositions à l'aide des quatre enquêtes HICE mentionnées ci-dessus. Avec la première approche, la consommation des ménages par habitant est considérée comme relevant de plusieurs caractéristiques des ménages, dont beaucoup ont été examinées ci-dessus. À cet égard, Morduch et Sicular (2002) et Fields (2003) proposent de décomposer la consommation totale des ménages par habitant en fonction de caractéristiques essentielles des ménages. En particulier, la consommation totale des ménages par habitant (C) est régressée sur un ensemble de caractéristiques socio-économiques (X_i) dont les paramètres sont a_i . Formellement :

$$C = \sum_{i=1}^I a_i X_i \quad (1)$$

alors que la contribution de la caractéristique socio-économique i -*th* aux inégalités de consommation totale est obtenue grâce à la formule :

$$s_m = (\hat{a}_i \sum_{b=1}^H b_b(c) x_{b,i}) / I(C) \quad (2)$$

où (\hat{a}_i) est le paramètre estimé de la caractéristique économique i -*th*, $\sum_{b=1}^H b_b(c)$ définit les pondérations, $x_{b,i}$ représente les caractéristiques attribuables au ménage b , et $I(C)$ renvoie aux inégalités de consommation totale rurale. Cette approche implique, premièrement, la régression d'un nombre de caractéristiques des ménages sur la distribution de la consommation des ménages par habitant pour 1995, 2000, 2005 et 2011. Il est ensuite possible de calculer la contribution relative de ces caractéristiques aux inégalités de consommation totale. Finalement, en comparant au fil du temps la taille et le signe des paramètres de régression estimés et leur contribution relative aux inégalités de consommation totale, il est possible de déterminer si les déterminants des inégalités de la consommation rurale ont augmenté ou diminué en importance.

Avec la deuxième approche, comme l'indique Rao (1969), le coefficient de Gini de la consommation rurale totale par habitant G_t était décomposé dans les coefficients de concentration C_{it} de la consommation rurale par habitant des ménages dont le chef travaille dans le secteur i (agriculture, secteur manufacturier, services, etc.). Le coefficient de Gini de la consommation rurale totale par habitant est égal à la somme des coefficients de concentration des secteurs i des inégalités de consommation sectorielle par habitant pondérés par la part de la consommation du secteur i s_{it} dans le total, c.-à-d. :

$$G_t = \sum_{it} C_{it} \quad \text{avec} \quad \sum_{it} s_{it} = 1 \quad (3)$$

La contribution du secteur i aux inégalités de consommation totale au temps t est $s_{it} C_{it}$.

Les résultats, dérivés de l'équation (3) sont présentés à partir de la décomposition par régression des inégalités de consommation rurale, sur la base des 11 caractéristiques des ménages indiquées au tableau 13.7. L'interprétation de ces résultats doit prendre en compte la stabilité, au sens large, des inégalités rurales

durant la période analysée. Les évolutions des paramètres des caractéristiques des ménages et de leurs contributions relatives reflètent par conséquent des changements de cap modérés et dont l'importance respective est mutuellement compensée au fil du temps. Comme en 1995 il n'y avait pas de données sur les actifs ruraux, l'analyse est axée uniquement sur la période 2000-2011.

Le tableau 13.7 montre tout d'abord que le résidu inexpliqué a augmenté au fil du temps. Ceci indique que les caractéristiques des ménages utilisées dans la régression sont significatives, mais qu'elles expliquent une part des inégalités rurales qui va diminuant. En ce qui concerne la part de variance expliquée, les déterminants les plus importants des inégalités rurales sont l'emploi du chef de ménage dans l'administration publique, le commerce et, dans une certaine mesure, le secteur manufacturier rural. La contribution du taux de dépendance est élevée et stable. De leur côté, les caractéristiques qui avaient une incidence importante en 2000 (par ex., la possession de terres et d'un cheptel important, ainsi que le niveau d'études primaires et secondaires) expliquent une part plus faible des inégalités rurales en 2011, peut-être en raison de la diminution de la taille des exploitations, de la redistribution actuelle des terres et d'une augmentation substantielle des niveaux d'études primaires et secondaires durant les années 2000. De son côté, l'emploi dans l'agriculture a un effet égalisateur, en raison de la distribution égalitaire des terres et du fait de l'expansion des systèmes publics de vulgarisation. Comme prévu, compte tenu des emplois de faible technicité disponibles dans les zones rurales, l'enseignement secondaire (en 2011) et l'enseignement supérieur expliquent une faible part des inégalités rurales. En revanche, les variables qui expliquent de

TABLEAU 13.7 Décomposition par régression des évolutions des inégalités de consommation rurale, 1995-2011

Zones rurales	1995 2000 2005 2011				1995 2000 2005 2011			
	Paramètres de régression				Contribution relative aux inégalités			
Femme chef de ménage	449,2	81,6	113,4	38,3	0,068	0,027	0,039	0,017
Taux de dépendance	3,5 ^	-45,9	-57,6	-0,4	0,003	0,119	0,124	0,109
Possession de terre (oui - non)	..	386,6	309,7	47,8	..	0,046	0,054	0,024
Possession de cheptel important	..	8,2	0,1 ^	0,8 ^	..	0,059	0,000	0,001
Niveau d'études primaires du chef de ménage	241,6	76,6	76,1	38,7	0,089	0,058	0,046	0,017
Niveau d'études secondaires du chef de ménage	489,9	186,9	199,3	52,6	0,023	0,019	0,016	0,005
Niveau d'études supérieures du chef de ménage	625,0*	524,9	641,4	43,9	0,001	0,011	0,018	0,002
Le chef de ménage travaille dans l'agriculture	874,0	64,8	296,4	435,7	0,145	0,01	0,031	-0,102
Le chef de ménage travaille dans le secteur manufacturier	647,8	137,2	391,1	490,9	-0,003	0,004	0,015	0,023
Le chef de ménage travaille dans l'administration publique.	991,5	252,5	401,5	573,4	0,137	0,012	0,024	0,104
Le chef de ménage travaille dans le commerce	691,7	40,6	506,0	581,7	0,015	-0,001	0,043	0,099
Résidu inexpliqué			s.o.		0,523	0,635	0,589	0,702

Source : Élaborations par les auteurs à partir des enquêtes HICE et des enquêtes de suivi du bien-être (WMS).

Remarque : Tous les paramètres sont significatifs au niveau de 1 % sauf indication contraire ; * significatifs au niveau de 10 % ; ^ non significatifs.

plus en plus ces inégalités sont le taux de dépendance et l'emploi du chef de ménage dans l'administration publique et le commerce, c.-à-d. des secteurs à revenus plus élevés. L'emploi dans le secteur manufacturier rural est marginalement un facteur d'inégalités.

Pour 2011 uniquement, Cornia et Martorano (2016) ont appliqué la même décomposition par régression des inégalités rurales de la consommation par habitant uniquement aux ménages ruraux exerçant des activités agricoles, à l'aide des données des enquêtes de suivi du bien-être (WMS), une approche qui fournit des données supplémentaires sur les caractéristiques des ménages. Ils ont constaté que les inégalités augmentent modérément en fonction de la présence de femmes chefs de ménage et des taux de dépendance, et que la taille des exploitations et la possession de bétail semblent être réparties de manière assez égalitaire ne représentant qu'une part réduite des inégalités. En revanche, la culture de céréales est associée à des niveaux élevés d'inégalités, alors que la culture de légumes et l'utilisation d'engrais contribuent légèrement à l'accroissement des inégalités. En outre, dans ce test, le niveau d'études du ménage contribue légèrement à accentuer les inégalités pour les raisons évoquées ci-dessus.

Avec la deuxième décomposition, l'impact des évolutions de la distribution de la consommation sectorielle par habitant par secteur d'emploi dans les zones rurales est exploré au moyen de l'approche de Rao (1969). Celle-ci ventile les inégalités de consommation totale en parts de la consommation sectorielle et en coefficients de concentration des neuf secteurs dans lesquels l'économie a été ventilée. En comparant les contributions relatives aux inégalités totales (tableau 13.8) entre 1995 et 2011, il apparaît que celles

TABLEAU 13.8 Décomposition des inégalités de consommation rurale par secteur d'emploi du chef de ménage

Zones rurales	1995				2005				2011			
	CS	CI	AC	RC	CS	CI	AC	RC	CS	CI	AC	RC
Agriculture	0,900	0,255	0,229	0,860	0,925	0,236	0,218	0,865	0,905	0,259	0,234	0,837
Extraction minière	0,001	0,340	0,000	0,002	0,001	0,455	0,001	0,002	0,003	0,539	0,002	0,005
Secteur manufacturier	0,010	0,153	0,001	0,006	0,020	0,367	0,007	0,029	0,012	0,371	0,004	0,015
Services publics	0,001	0,773	0,001	0,003	0,000	-0,527	0,000	-0,000	0,001	0,426	0,000	0,001
Construction	0,001	0,386	0,001	0,002	0,002	0,243	0,000	0,002	0,007	0,356	0,002	0,009
Commerce	0,015	0,359	0,006	0,021	0,025	0,499	0,013	0,050	0,030	0,526	0,016	0,057
Transport	0,001	0,721	0,000	0,002	0,001	0,618	0,000	0,001	0,009	0,457	0,004	0,014
Finance, assurance et immobilier (FAI)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,002	0,489	0,001	0,004	0,001	0,396	0,001	0,002
Administration publique	0,070	0,399	0,028	0,105	0,024	0,489	0,012	0,047	0,032	0,509	0,017	0,059
Total	1,000	.	0,267	1,000	1,000	.	0,252	1,000	1,000	.	0,280	1,000

Source : Élaboration par les auteurs à partir des enquêtes HICE 1995, 2005 et 2011.

Remarques : Le secteur du commerce comprend également les restaurants et les hôtels ; le secteur du transport comprend l'entreposage et les communications ; FAI désigne la finance, les assurances et l'immobilier ; l'administration publique inclut également d'autres services (par ex., les services de proximité). Également, CS = Part de la consommation ; CI = Indice de concentration ; AC = Contribution absolue ; et RC = Contribution relative.

de 2011 ont augmenté en raison de la forte augmentation de la part de la consommation et/ou de son coefficient de concentration du commerce et de l'administration publique (et marginalement dans le secteur manufacturier, le transport et la construction).

13.4.2 Croissance de la population, exode rural et inégalités urbaines

Entre 1975 et 1995, le taux de croissance démographique de l'Éthiopie a largement suivi la moyenne de celle de l'Afrique subsaharienne, tandis que sur la période 1995-2005, il l'a dépassée (tableau 13.9). Malgré la baisse de l'indice synthétique de fécondité (ISF) sur les 20 dernières années et le ralentissement de la croissance démographique et la baisse du taux de dépendance, un taux de croissance démographique qui ne diminue que lentement reste un problème qui nécessite la prise de mesures supplémentaires de contrôle de la fécondité. Sur la période 2000-2015, la population s'est accrue annuellement de 2,1 millions de personnes. Cela signifie que sur la période 2015-2020, il y aura près de deux millions de nouveaux arrivants sur le marché du travail chaque année, dont au moins 400 000 dans les zones urbaines. Cet accroissement peut être difficile à absorber de manière productive.

TABLEAU 13.9 Croissance démographique, ISF, migrations et taux de dépendance des jeunes, 1975-2015

	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015
Population, en millions d'habitants	32,6	35,2	40,8	48,1	57,2	66,4	76,6	87,5	99,4
Taux de croissance démographique*									
Éthiopie	2,7	1,6	2,9	3,3	3,5	3,0	2,8	2,7	2,5
Afrique subsaharienne	2,4	...	2,8	...	2,7	...	2,6	...	2,6
ISF									
Éthiopie	7,1	7,2	7,4	7,4	7,1	6,8	6,1	5,3	4,6
Afrique subsaharienne	6,7	6,8	6,7	6,5	6,2	5,9	5,7	5,4	5,1
Taux de dépendance (0-14)/(15-64)	85,7	87,2	90,7	91,6	92,7	92,2	91,0	85,0	75,2
% de la population									
Éthiopie	9,4	10,4	11,5	12,7	13,8	14,6	15,5	17,2	19,4
Afrique subsaharienne	20,3	22,4	24,7	27,1	29,1	30,8	33,0	35,4	37,9

Source : Compilation des auteurs sur la base de documents de la DAES-Division de la population, Nations Unies.

Remarque : * renvoie aux cinq ans se terminant dans le titre de la colonne (par ex. la valeur de 1975 renvoie à la période 1970-1975), et mn signifie million.

Ce problème pourrait être résolu par une accélération de la baisse de 2,8 points de l'ISF enregistrée entre 1990 et 2015, ce qui constitue une baisse plus rapide que celle de 1,4 point enregistrée en Afrique subsaharienne en moyenne. Cette baisse a été attribuée aux actions du FDRPE. Depuis son arrivée au pouvoir, il a considéré que le problème démographique de l'Éthiopie avait pour origine le sous-développement et la pauvreté et a fixé l'objectif d'un ISF de 4 points à l'horizon 2015. Pour y parvenir, le gouvernement a reculé l'âge du mariage de 15 à 18 ans et a rendu obligatoire l'enregistrement à l'état civil. D'autres mesures ont mis

l'accent sur la poursuite de la scolarisation des filles, ont encouragé leur emploi dans le secteur moderne et les PME, et ont cherché à éliminer les restrictions à la participation des femmes aux activités économiques et à promouvoir une maternité responsable. Certaines mesures ont également comporté l'élargissement de la distribution de contraceptifs féminins et masculins, en encourageant tous les organismes publics et les organisations non gouvernementales (ONG) à faire face à la question de la croissance démographique et en établissant un Conseil national de la population. La mise en œuvre de ce programme s'est heurté à des obstacles, mais la baisse de l'ISF est en passe d'atteindre la cible visée.

À son rythme actuel, l'exode rural n'atténuera pas la pénurie de terres en dépit de la modernisation de l'agriculture et de l'introduction de dispositifs de protection sociale en milieu rural. La lenteur du taux d'urbanisation de l'Éthiopie est la résultante de politiques explicites visant à empêcher les migrations de grande échelle vers les zones urbaines compte tenu de l'absence d'accumulation adéquate de capital urbain et d'offre de services sociaux pouvant répondre aux besoins d'une population urbaine en expansion (Gebeyehu, 2014).

Bien que l'État octroie aux petits exploitants des droits d'utilisation des terres pour une durée indéterminée, les lois régionales en restreignent la cession et, comme cela a été constaté dans le cas des migrations permanentes, en prévoient la confiscation. Il est donc improbable que le gouvernement introduise à bref délai la propriété privée des terres et autorise leur vente. Au lieu de cela, la levée des restrictions sur les marchés de la location des terres pourrait atténuer la pression foncière et promouvoir les activités rurales non agricoles (ARNA) qui pourraient absorber le surplus de main-d'œuvre. Sans ces changements, les jeunes ne peuvent avoir accès à la terre que par le biais de l'héritage, de la subdivision ou de l'attribution par les autorités locales. Et pourtant, cette politique ne peut empêcher les migrations que si suffisamment de terres sont disponibles pour répondre à la demande croissante. Compte tenu de la pression démographique et de la réduction de la taille des exploitations qui en a résulté, les migrations de détresse vers les villes deviendront en dernier lieu inévitables.

13.4.3 Urbanisation, transformation structurelle et inégalités urbaines

Sur la période 1995-2011, l'économie n'a connu que des transformations structurelles modérées (tableau 13.10) ; sur la période 1995-2005, le secteur urbain a enregistré une hausse de 10 points du coefficient de Gini urbain et une baisse ultérieure de 6 points (tableau 13.2). Ces deux évolutions sont examinées dans l'ordre. Selon le tableau 13.10, la transformation de l'économie sur la période 1995-2011 a entraîné une baisse de 14 points de pourcentage de l'emploi agricole, accompagnée par une hausse de l'emploi de 4,3 points dans le secteur manufacturier (essentiellement urbain), de 2 points dans la construction et de 6,7 points dans le commerce et la restauration. Aucune évolution notable n'a été enregistrée dans les autres secteurs. Bien qu'elle soit modeste en valeur absolue, la hausse de la finance, des assurances et de l'immobilier (FAI) a été notable en valeur relative.

Le tableau 13.11 illustre la part sectorielle de la valeur ajoutée, de l'emploi et de leur taux pour 2005. Ce taux est une mesure de la productivité relative de divers secteurs. Alors que pour le secteur manufacturier et les services de proximité on constate des productivités deux fois plus élevées que dans l'agriculture, la productivité des secteurs de la finance, des assurances et de l'immobilier (FAI), à forte intensité de capital et nécessitant une main-d'œuvre qualifiée, est 72 fois plus élevée que celle de l'agriculture. La productivité dans les autres secteurs est de 8 à 11 fois plus élevée, en moyenne, que celle de l'agriculture.

En conséquence, du point de vue de la répartition, une transition vers le secteur manufacturier et les services de proximité n'accroîtrait que modérément les inégalités urbaines. Pourtant, les investissements sur le marché intérieur demeurent faibles, alors que les flux d'investissement direct étranger (IDE) sur la

TABLEAU 13.10 Évolution de la structure sectorielle de l'emploi, 1995-2011

	Agriculture	Extraction minière	Secteur manufacturier	Services publics	Construction	Commerce (commerce et restaurants)	Finance, assurances et immobilier (FAI)	FIRE	Services de l'État	Services de proximité
1995	87,3	0,2	2,3	0,1	0,3	4,1	0,4	0,1	2,4	2,7
2000	84,9	0,2	3,1	0,1	0,5	4,7	0,4	0,1	3,2	2,6
2005	83,2	0,3	4,1	0,1	1,1	5,8	0,5	0,3	2,2	2,4
2008	78,4	0,3	5,3	0,1	1,6	8,6	0,5	0,3	2,3	2,4
2011	73,4	0,7	6,9	0,1	2,3	10,8	0,5	0,5	2,4	2,2

Source : Élaboration par les auteurs à partir de Timmer, de Vries et de Vries (2014).

TABLEAU 13.11 Parts de la valeur ajoutée et de l'emploi et leur taux en 2005

	Agriculture	Extraction minière	Secteur manufacturier	Services publics	Construction	Commerce	Finance, assurances et immobilier (FAI)	FIRE	Services de l'État	Services de proximité
Valeur ajoutée	42,1	1,4	4,4	1,1	6,1	24,4	4,5	10,8	8,1	2,8
Emploi	83,2	0,3	4,1	0,1	1,1	5,8	0,5	0,3	2,2	2,4
Taux	0,51	4,7	1,1	11,0	5,5	4,2	9,0	36,0	3,7	1,2

Source : Les données sur l'emploi proviennent de Timmer, de Vries et de Vries (2014), et les données sur la valeur ajoutée proviennent du ministère des Finances et du Développement économique d'Éthiopie, (2014b).

Remarque : D'après les données de la Banque mondiale, on estime que la part de l'agriculture en 2004 est de 52 % (Banque mondiale, 2015).

période 2005-2011 ne constituaient que 1,6 % du PIB, bien qu'ils aient augmenté dans les secteurs à forte intensité de main d'œuvre du textile, de la confection et du cuir sur la période 2012-2014 (Dinh et al., 2014). En revanche, l'impact sur les inégalités de la transition vers les services (y compris l'administration publique) a été beaucoup plus important, parce que peu d'employés peu qualifiés travaillent dans ces secteurs, qui emploient une proportion notable de personnes ayant un niveau d'études secondaires et supérieures. En conséquence, sur la période 1996-2005, la demande croissante d'emplois qualifiés a accru la consommation par habitant dans les quartiles supérieurs. Par contre, la consommation a augmenté de façon plus prononcée dans les quartiles intermédiaires sur la période 2005-2011 (tableau 13.12) pour les raisons expliquées ci-dessous.

Comment s'explique la croissance des inégalités urbaines sur la période 1996-2005 ? Pour répondre à cette question, Leite, Sanchez et Ruggeri Laderchi (2009) ont décomposé les évolutions des inégalités à l'aide des enquêtes HICE pour ces deux années. Leur conclusion principale était que «... le nouveau profil des ménages urbains, et en particulier la probabilité accrue de ménages dirigés par de jeunes chefs de ménage d'un bon niveau d'études, vivants seul(e)s ou en couple ou sans enfants a également contribué à l'accroissement des inégalités...» (*ibid.* : 1). Ces conclusions suggèrent que la demande de travailleurs

TABLEAU 13.12 Évolution des dépenses urbaines par adulte, par percentile, 1996-2011

Année	Percentile								
	1 ^{er}	5 ^e	10 ^e	25 ^e	50 ^e	75 ^e	90 ^e	95 ^e	99 ^e
1996	1 062	1 683	2 023	2 924	4 391	6 736	9 800	12 459	17 225
2005	1 481	1 995	2 304	2 972	4 836	7 383	11 810	16 516	31 785
2011	1 680	2 592	3 259	4 701	6 911	10 800	16 480	21 431	37 265
% de variations									
1996 – 2005	39,5	18,5	13,9	1,6	10,1	9,6	20,5	32,6	84,5
2005 – 2011	13,4	29,9	41,4	58,2	42,9	46,3	39,5	29,8	17,2
1996 – 2011	58,2	54,0	61,1	60,8	57,4	60,3	68,2	72,0	116,3

Source : Élaboration des auteurs à partir des données du ministère des Finances et du Développement économique de l'Éthiopie (2013).

qualifiés urbains a dépassé l'offre ou que les rendements de l'éducation se sont élevés dans des secteurs dans lesquels il n'y a pas eu d'augmentation d'emploi mais plutôt une demande croissante de travailleurs aux qualifications avancées. Cornia et Martorano (2016, tableau 13) confirment les conclusions de Leite, Sanchez et Ruggeri Laderchi sur l'impact inégalitaire des différences des taux de dépendance entre les quintiles supérieurs et inférieurs.

La baisse du coefficient de Gini sur la période 2005-2011 était due à une croissance plus rapide de la consommation dans les deux quartiles intermédiaires (tableau 13.12), entraînée par des facteurs endogènes et des politiques publiques. Ces dernières ont encouragé les travaux d'infrastructures urbaines, la croissance du secteur de la construction et les micro et petites entreprises par l'octroi de crédits et la mise en place de formations ainsi que d'un environnement favorable aux investissements privés (ministère des Finances, 2013). La fourniture de produits alimentaires subventionnés aux citoyens pauvres durant les années d'inflation élevée y a également contribué (section 5). Un autre facteur clé de la baisse des inégalités urbaines a été un accroissement des dépenses publiques dans le système éducatif (section 4.4), qui a permis l'élargissement de la couverture des services d'éducation, y compris pour les enfants issus de groupes à faible revenu ou à revenu moyen (Cornia et Martorano 2016, tableau 14). Après un intervalle, l'offre de main-d'œuvre qualifiée a augmenté, les rendements de l'éducation ont baissé, de même que le coefficient de Gini de la répartition des années de capital humain.

Pour identifier les facteurs expliquant les évolutions des inégalités urbaines, une décomposition par régression de leur hausse et de leur baisse ultérieure et une décomposition des inégalités par secteur d'emploi des chefs de ménages ont été effectuées (respectivement, aux tableaux 13.13 et 13.14). Avec la première approche, on peut observer que, sur la période 1995-2005, la part des inégalités totales expliquées par la présence de chefs de ménage ayant un niveau d'études supérieures s'est élevée par rapport à 1995. Ceci confirme un accroissement des rendements des études supérieures et une hausse de l'emploi de travailleurs qualifiés. Une part considérable des inégalités trouve son explication dans l'enseignement secondaire, mais son poids n'a pas augmenté au fil du temps, tandis que le poids de l'enseignement primaire entrainé en ligne de compte mais a baissé parallèlement. Une contribution majeure à l'accroissement des inégalités urbaines a été l'emploi de chefs de ménage dans le commerce et « autres services ». L'importance de ce facteur s'est accrue par rapport à 1995, alors que l'emploi dans l'agriculture urbaine et le secteur manufacturier est devenu

modérément un facteur d'égalité. Finalement, et de manière surprenante, le taux de dépendance explique globalement une part modeste et stable des inégalités urbaines, un résultat qui diffère des conclusions de Leite, Sanchez et Ruggeri Laderchi (2009).

TABLEAU 13.13 Décomposition par régression des inégalités du coefficient de Gini urbain mesurant les inégalités de consommation

Zones urbaines	1995	2000	2005	2011	1995	2000	2005	2011
	Paramètres de régression				Contribution relative aux inégalités			
Femme chef de ménage	790,9	375,9	337,4	251,4	0,158	0,020	0,034	0,079
Taux de dépendance	71,0	-28,7	-36,1*	-0,2	0,012	0,007	0,006	0,004
Niveau d'études primaires du chef de ménage	754,7	445,1	514,7	285,6	0,076	0,086	0,055	0,090
Niveau d'études secondaires du chef de ménage	1 297,1	725,7	825,7	278,5	0,259	0,272	0,226	0,034
Niveau d'études supérieures du chef de ménage	1 693,6	1 187,91	226,7	301,6	0,123	0,410	0,280	0,051
Le chef de ménage travaille dans l'agriculture	748,3	402,6	404,6	432,0	-0,018	-0,005	-0,004	-0,025
Le chef de ménage travaille dans le secteur manufacturier	886,2	347,0	279,6	390,3	0,052	0,017	-0,006	-0,002
Le chef de ménage travaille dans l'administration publique	555,4	133,3	249,4	542,3	0,037	0,046	0,041	0,346
Le chef de ménage travaille dans le commerce et autres	762,5	263,5	513,5	488,1	0,142	0,009	0,096	0,105
Résidu inexpliqué	s.o.		0,137	0,271	0,317	0,159		

Source : Élaborations par les auteurs à partir des enquêtes HICE et des enquêtes de suivi du bien-être (WMS).

Remarque : Tous les coefficients sont significatifs à la probabilité de 1 % sauf indication contraire. * significatifs à 10 %, ^ non significatifs.

En ce qui concerne la baisse des inégalités sur la période 2005-2011, le tableau 13.14 indique que le fait d'être diplômé de l'enseignement secondaire ou supérieur en 2011 a moins contribué aux inégalités urbaines qu'en 2005, alors que le coefficient de pondération des études primaires est resté négligeable. Ceci paraît suggérer que les investissements publics dans l'éducation ont progressivement augmenté l'offre de travailleurs qualifiés appartenant aux quintiles intermédiaires (tableau 13.13), entraînant ainsi une baisse des rendements de l'éducation. En revanche, l'emploi de chefs de ménage dans le commerce et, en particulier, à un degré encore plus important, dans l'administration publique, a contribué plus que précédemment aux inégalités totales. D'autre part, en 2011, la présence de ménages dirigés par une femme a également participé à la hausse des inégalités par rapport à 2005, alors que le taux de dépendance (facteur important pour expliquer les inégalités rurales, voir tableau 13.7) avait un effet négligeable sur les inégalités urbaines. Ceci était probablement dû à une baisse des indices de fécondité, également parmi les résidents urbains à faible revenu (tableau 13.13).

Une décomposition selon l'approche de Rao (1969) des inégalités totales est effectuée par secteurs de production, au nombre de neuf, dans lesquels l'économie a été ventilée. En conséquence, il était nécessaire d'analyser les évolutions de la part de la consommation des chefs de ménage travaillant dans chacun des neuf secteurs du tableau 13.14, des coefficients de concentration sectorielle et de leur contribution relative

aux inégalités. L'analyse montre que l'augmentation de cette part sur la période 1995-2005 (de 0,32 à 0,41) était due à une augmentation générale, et par moments significative, des coefficients de concentration qui s'est produite dans pratiquement tous les secteurs. Ceci était probablement plutôt dû à un déséquilibre croissant entre la demande et l'offre de travailleurs qualifiés qu'à une orientation des parts de consommation vers des secteurs à inégalités élevées. La baisse de la contribution relative du commerce reflète probablement une réorganisation et une modernisation du secteur.

TABLEAU 13.14 Décomposition des inégalités urbaines par secteur d'emploi des chefs de ménage

	1995				2005				2011				Δ Contribution relative 2005-2011
	CS	CI	AC	RC	CS	CI	AC	RC	CS	CI	AC	RC	
Agriculture	0,082	0,097	0,008	0,024	0,159	0,285	0,045	0,111	0,149	0,221	0,033	0,092	-0,019
Extraction minière	0,006	0,196	0,001	0,004	0,007	0,415	0,003	0,007	0,004	0,438	0,002	0,005	-0,002
Secteur manufacturier	0,119	0,296	0,035	0,108	0,101	0,234	0,024	0,058	0,088	0,263	0,023	0,064	+0,006
Services publics	0,010	0,403	0,004	0,013	0,013	0,494	0,006	0,016	0,009	0,349	0,003	0,009	-0,007
Construction	0,049	0,280	0,014	0,042	0,055	0,359	0,020	0,048	0,064	0,227	0,015	0,041	-0,007
Commerce	0,410	0,362	0,149	0,459	0,287	0,460	0,132	0,323	0,217	0,371	0,081	0,225	-0,098
Transport	0,042	0,490	0,021	0,064	0,049	0,478	0,023	0,057	0,104	0,403	0,042	0,117	+0,060
Finance, assurance et immobilier (FAI)	0,009	0,542	0,005	0,015	0,036	0,675	0,024	0,059	0,028	0,460	0,013	0,036	-0,023
Administration publique et autres	0,273	0,322	0,088	0,271	0,294	0,448	0,132	0,322	0,336	0,438	0,147	0,411	+0,089
Total	1,000		0,324	1,000	1,000		0,409	1,000	1,000		0,358	1,000	

Source : Élaborations par les auteurs à partir des données des enquêtes HICE.

Remarque : CS = Part de la consommation ; CI = Indice de concentration ; AC = Contribution absolue ; et RC = Contribution relative.

Sur la période 2005-2011, les parts sectorielles de la consommation ont varié modestement à l'exception de celles du transport et du secteur « commerce et autres », alors qu'il y a eu une inversion presque symétrique des hausses précédentes du coefficient de concentration dans le secteur du transport et dans celui de l'« administration publique et autres ». Dans tous les cas, l'accroissement marginal des coefficients de concentration des secteurs minier et manufacturier est une exception qui représente une petite part de l'évolution des inégalités totales. Cette baisse des coefficients de concentration a probablement pour origine la baisse des rendements de l'enseignement secondaire et supérieur mentionnée ci-dessus, ainsi que les mesures de soutien à l'emploi et les subventions introduites par le gouvernement. En dépit de la récente baisse des coefficients de concentration, il est important de souligner que les inégalités observées dans les secteurs urbains modernes nécessitant une main-d'œuvre qualifiée (commerce, services publics, transport, finance, assurances et immobilier, et administration publique) demeurent plus élevées (environ de 0,35 à 0,46) que celles de l'agriculture urbaine, du secteur manufacturier et de celui de la construction

(de 0,20 à 0,26). Une approche de l'urbanisation conçue pour faire en sorte que les inégalités restent dans une fourchette acceptable pourrait par conséquent encourager un développement plus rapide des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre.

13.4.4 Politique budgétaire, redistribution et inégalités

Le gouvernement du FDRPE a adopté une politique de décentralisation fiscale et de partage des subventions qui a cherché à égaliser dans une large mesure les ressources fiscales des différentes régions (PNUD Éthiopie, 2014). En outre, dans la dernière décennie, il a poursuivi une politique macroéconomique et fiscale prudente tendant à maintenir le déficit à un niveau viable (tableau 13.15). Par contre, la recrudescence de l'inflation de la fin des années 2000 n'a été ramenée à un niveau acceptable qu'en 2013.

En dépit de cette amélioration et d'un accroissement des revenus fiscaux, l'Éthiopie reste en retrait de ses pairs au regard de la mobilisation des revenus, car sur la période 1999-2010, son ratio des recettes fiscales rapportées au PIB se situait entre 10 et 13 %, par rapport à une moyenne en Afrique subsaharienne allant de 16 à 17 %. Au cours de ces dernières années, le gouvernement a perçu des recettes supplémentaires en améliorant l'administration fiscale et en facilitant le commerce (BAfD, OCDE et PNUD, 2014). Suite à ces initiatives, il était prévu que les recettes atteignent 13,3 % du PIB en 2014/2015 (FMI, 2014).

TABLEAU 13.15 Indicateurs fiscaux en pourcentage du PIB

	1999/2000	2004/2005	2010/11
Total des recettes et des subventions	17,6	20,7	15,7
Recettes	14,9	16,0	13,9
Recettes fiscales	10,1	12,7	11,6
Recettes non fiscales	4,7	3,3	2,3
Subventions	2,7	4,7	1,7
Total des dépenses et des prêts nets	26,9	25,4	16,8
Dépenses courantes	21,5	13,5	7
Dépenses d'investissement	5,4	11,9	9,9
Solde budgétaire global			
En incluant les subventions	-9,3	-6	-1,2
En excluant les subventions	-12	-10,7	-2,9

Source : Compilation des auteurs à partir de documents du FMI (2006, 2014).

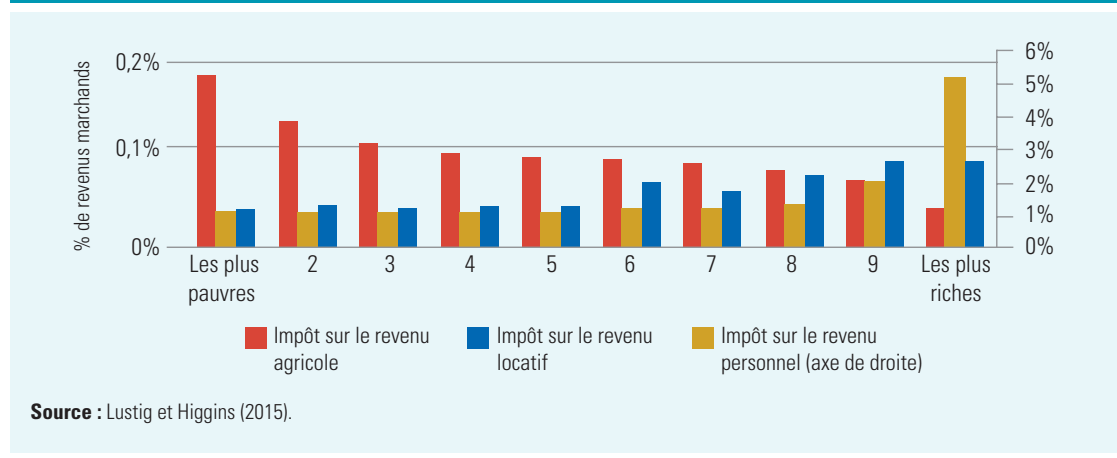
De même que dans d'autres pays comportant un secteur de petites exploitations et un secteur informel importants, le système fiscal dépend principalement des taxes indirectes et des taxes sur le commerce, lesquelles en 2011/2012 représentaient 8,3 % du PIB, tandis que les impôts directs s'élevaient à 4,3 % du PIB. Les subventions étrangères représentent environ 2 % du PIB et sont sensiblement plus modestes que la moyenne régionale (Ferede et Kebede, 2015).

Malgré la prédominance des impôts indirects, Lustig et Higgins (2015) suggèrent que l'imposition en Éthiopie est progressive. Ceci est principalement dû à l'incidence progressive des impôts directs sur les sociétés, les ménages à hauts revenus et les bénéficiaires de revenus locatifs. Pourtant, l'impôt sur le revenu est perçu à un niveau très faible. Comme le remarquent Lustig et Higgins (2015 : 71) :

Actuellement, tout revenu individuel supérieur à ... 1 800 birrs par an est imposé. Cela représente beaucoup moins que le seuil de pauvreté de 3 781 birrs par équivalent adulte et l'augmentation de cette valeur minimale réduirait la charge de l'impôt direct pour les déciles inférieurs.

Un autre problème est que l'incidence de l'impôt sur le revenu agricole est principalement régressive (figure 13.2).

FIGURE 13.2 Incidence des impôts directs en pourcentage des revenus marchands, 2011



En ce qui concerne les impôts indirects, Muñoz et Cho (2003) et Mekonnen, Deribe et Gebremedhin (2013) montrent que la TVA sur les produits alimentaires est régressive, alors que la TVA sur les articles non alimentaires est progressive et que les taxes sur les carburants ne sont progressives que dans les zones rurales. Geda et Shimeles (2005), quant à eux, montrent que les taxes sur le tabac, l'alcool et le butane sont progressives. À la lumière de ces constatations contrastées, il est difficile de parvenir à une conclusion à propos de la progressivité de l'imposition indirecte.

En revanche, les dépenses sociales sont pour l'essentiel bien ciblées et contribuent à la réduction des inégalités, alors que leur part du PIB est plus élevée que la moyenne régionale. Au cours des vingt dernières années, le gouvernement a mis en œuvre trois programmes d'assistance sociale : le Programme de développement durable et de réduction de la pauvreté de 2002/2003-2004/2005 (une réponse ponctuelle à la famine de 2002) ; le Plan de développement accéléré et durable pour mettre fin à la pauvreté, sur la période 2005/2006-2009/2010 ; et depuis 2010/2011, le Plan de croissance et de transformation (GTP). Toutefois, ces programmes ne correspondaient pas à un système cohérent de protection sociale. Par contre, des progrès significatifs ont été réalisés au milieu des années 2000, lorsque de nouveaux programmes ont été lancés pour réduire la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Il en a résulté que près de 70 % des dépenses publiques sont actuellement affectées à des secteurs favorables aux pauvres (tableau 13.16).

L'initiative la plus importante a été l'introduction du Programme de filets de protection sociale productifs (PSNP) en 2004 (Banque mondiale, 2004). Son objectif est de protéger les populations exposées à l'insécurité alimentaire, d'empêcher l'épuisement des actifs au niveau des ménages et de créer les conditions permettant de s'extraire de la pauvreté. Le PSNP associe une composante de travaux publics et une assistance pécuniaire et alimentaire directe à des ménages dans lesquels aucun adulte n'est apte au travail. Le programme a

TABLEAU 13.16 Dépenses publiques favorables aux pauvres en part du PIB

	2010/11	2011/12	2012/13
Dépenses de secteurs favorables aux pauvres	12,3	11,9	12,7
Éducation	4,6	4,0	4,1
Santé	1,2	1,0	1,3
Agriculture	1,6	1,5	1,7
Eau	1,1	1,4	1,5
Routes	3,7	3,9	4,1

Source : Élaboration des auteurs à partir des données du ministère des Finances et du Développement économique (2014 a).

connu une expansion rapide : entre 2004-2005 et 2011-2012, le nombre de districts couverts est passé de 192 à 320 sur 550. Au cours de la même période, le nombre de bénéficiaires est passé de 4,83 millions à 7,64 millions, c.-à-d. près de 10 % de la population du pays (Banque mondiale, 2011). Le programme a absorbé 1,2 % du PIB de l'Éthiopie en 2009 et est principalement financé par des donateurs internationaux. Il est mieux ciblé que des programmes similaires et influe indirectement sur la pauvreté et les inégalités parce qu'il accroît l'utilisation d'intrants par ses bénéficiaires.

D'autres subventions ont été introduites en soutien des ménages à faible revenu. Toutefois, l'incidence des subventions au kérosène et à l'électricité est régressive (Kebede, 2006). Finalement, la Banque mondiale (2015) fait valoir que les dispositifs de protection sociale doivent être renforcés pour les personnes qui ne sont pas en mesure de participer au marché du travail en milieu urbain, telles que les personnes âgées, les personnes handicapées et les femmes chefs de ménage, qui sont plus vulnérables aux chocs que les groupes similaires dans les zones rurales.

Les dépenses de santé sont également progressives. En effet, des services gratuits sont fournis aux groupes vulnérables par l'intermédiaire de programmes de mobilisation sanitaire et de programmes nationaux de nutrition. Woldehanna et Jones (2015) montrent que sur la période 1996-2000, les dépenses engagées dans l'enseignement primaire ont été favorables aux pauvres et aux populations rurales. En revanche, l'enseignement secondaire était régressif et les inscriptions ont baissé en raison d'une faible scolarisation d'enfants issus des déciles inférieurs. Analysant l'incidence des dépenses en faveur de l'éducation en 2011, Lustig et Higgins (2015) confirment que la politique concernant l'enseignement primaire est progressiste (par ex., le gouvernement a ouvert une école primaire dans presque chaque village) et que la politique concernant l'enseignement secondaire est devenue progressiste en termes relatifs. L'enseignement supérieur est encore régressif.

Finalement, comme noté plus haut, le gouvernement a réalisé des travaux publics pour paver les rues et a fait construire des logements urbains pour développer l'emploi dans les zones urbaines, créant de la sorte plus de 1,1 million d'emplois. Le soutien aux micro et petites entreprises (MPE) a généré 1,5 million de nouveaux emplois (BAfD, OCDE et PNUD, 2014).

Pour conclure, l'impact global de la politique fiscale a contribué à modérer les inégalités, d'abord dans les zones rurales et, plus récemment, dans les zones urbaines. La majeure partie des dépenses sociales est bien ciblée, tandis que la participation aux prélèvements fiscaux est progressive, bien que perfectible. Dans

l'ensemble, les impôts directs et les transferts ont réduit le coefficient de Gini d'environ deux points de pourcentage (Lustig et Higgins, 2015). Certaines améliorations sont toutefois nécessaires. Par exemple, la Banque mondiale (2015) fait valoir que lorsque l'on tient compte des impôts directs et indirects payés et des avantages obtenus, un ménage sur dix est appauvri. Une solution possible à ce problème est de relever le seuil de revenu à partir duquel l'impôt sur le revenu individuel et l'impôt sur le revenu agricole sont appliqués.

13.5 Résumé, conclusions quant aux politiques et suggestions pour des recherches plus approfondies

L'expérience du développement de l'Éthiopie sur la période 1995-2011 est un exemple de la manière dont une croissance rapide, des inégalités faibles et stables et une pauvreté baissant rapidement peuvent se produire simultanément. Il convient d'entreprendre des recherches supplémentaires pour vérifier l'impact de l'inflation, de la saisonnalité et d'autres facteurs sur le niveau réel et les tendances des inégalités. Les données portant sur la répartition des années d'études des chefs de ménage et l'analyse de l'impact des politiques d'éducation doivent également être améliorées. Toutefois, il est improbable que des données et des analyses plus précises modifient radicalement les conclusions précitées. À ce titre, l'expérience éthiopienne offre d'utiles enseignements en matière de politiques à suivre pour d'autres pays africains confrontés à une faible productivité agricole, à une croissance démographique élevée, et à de faibles institutions de redistribution.

Les résultats précités ont été obtenus par la mise en œuvre de la stratégie ADLI et d'autres plans sectoriels. La stratégie ADLI a encouragé la modernisation de l'agriculture à travers des services de mobilisation étatiques et privés, l'ouverture de marchés agricoles au secteur privé et des investissements dans l'infrastructure. Pourtant, les éléments d'observation économétriques présentés dans ce chapitre montrent que les inégalités rurales dépendent encore des différences dans l'accès à la terre et à l'irrigation, la taille des exploitations et la part des terres utilisées pour les cultures extensives. Ces inégalités dépendent également, en ce qui concerne les ménages, des différences au regard de l'incidence des ménages dirigés par une femme, des taux de dépendance ainsi que de l'emploi dans le secteur public, le commerce et le secteur manufacturier rural. En revanche, les différences de niveaux d'études n'influent pas sensiblement sur les inégalités rurales, bien qu'il soit probable que ce sera le cas lorsque les variétés de cultures à haut rendement et les techniques agricoles améliorées deviendront plus courantes. Finalement, les prélèvements fiscaux, les subventions et les dépenses publiques ont sensiblement contribué à réduire les inégalités rurales. Ces résultats soulèvent toutefois des questions cruciales relatives aux politiques à mettre en place. La première concerne la politique démographique. En effet, la baisse progressive de l'ISF engagée en 1995 n'atténuera que partiellement la pression démographique exercée sur les terres, le stock de capital et les services publics. Avec une croissance continue de la main-d'œuvre rurale et une baisse de la taille déjà réduite des exploitations, la migration de détresse des zones rurales vers les zones urbaines deviendra inévitable, avec pour conséquence l'aggravation des inégalités urbaines. Les recherches sur les politiques devront être axées sur les mesures permettant d'accélérer la baisse de l'ISF, la réforme des contrats locatifs dans l'agriculture et le développement des ARNA et des activités manufacturières.

Cette analyse montre que les inégalités urbaines dépendent, dans une large mesure, du modèle des transformations structurelles suivies au cours des 20 dernières années, en particulier de la croissance plus rapide de l'emploi dans le secteur très inégalitaire du commerce de biens non marchands, dans la finance, l'assurance et l'immobilier, les transports et l'administration publique, par rapport aux activités marchandes et à faibles inégalités de l'agriculture urbaine, du secteur manufacturier et de la construction. Ces dernières sont plutôt à forte intensité de main-d'œuvre et nécessitent moins une main-d'œuvre qualifiée, et leur

expansion a une incidence modeste sur les inégalités. Suite aux initiatives de politiques engagées dans l'expansion de l'éducation, en 2011, les différences de niveaux d'études entre les ménages sont devenues moins importantes que dans les années précédentes, bien qu'elles demeurent significatives. Les inégalités sont encore liées à l'incidence des ménages dirigés par une femme. Par contre, compte tenu de leur baisse rapide dans les zones rurales, les écarts de taux de dépendance en milieu urbain influent désormais moins sur les inégalités urbaines. Les politiques fiscales et redistributives quant à elles ont contribué à la réduction des inégalités sur la période 2005-2011, bien que cela soit moins prononcé que dans les zones rurales. Les enjeux politiques majeurs pour le secteur urbain concernent le rythme optimal de l'urbanisation et les mesures à prendre en vue de favoriser le développement d'activités marchandes à faibles inégalités, de moderniser un vaste secteur informel, d'élargir les dispositifs de protection sociale urbains, de soutenir les ménages dirigés par une femme et d'aménager l'impôt sur le revenu pour les pauvres.

RÉFÉRENCES

Alem, Y. et M. Söderbom. 2011. Household-level Consumption in Urban Ethiopia: The Effects of a Large Food Price Shock. Department of Economics, Université de Goteborg.

BaFd (Banque africaine de développement), OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). 2014. African Economic Outlook 2014: Ethiopia.

Banque mondiale. 2004. Ethiopia - Productive Safety Nets Project. Washington, D.C., Banque mondiale. <http://documents.worldbank.org/curated/en/2004/04/3334212/ethiopia-productive-safety-nets-project>.

_____. 2015. Ethiopia Poverty Assessment 2014. Washington, D.C., Banque mondiale.

_____. 2011. Ethiopia - Productive Safety Nets Project (APL1). Washington, D.C., Banque mondiale. <http://documents.worldbank.org/curated/en/2011/06/14540380/ethiopia-productive-safety-nets-project-apl1>.

Cornia, G. A. et B. Martorano. 2016. Inequality and growth in an agricultural-led development model: the case of Ethiopia over 1995-2011. Mimeo, Projet PNUD sur les inégalités en Afrique subsaharienne.

DAES (Département des affaires économiques et sociales), Division de la population, Nations Unies. 2015. World Population Prospects, the 2015 Revision. <http://esa.un.org/unpd/wpp/DVD/>

Deininger, K., S. Jin, B. Adenew, S. Gebre-Selassie et B. Nega. 2003. Tenure security and land-related investment: evidence from Ethiopia. Policy Research Working Paper 2991. Washington, D.C., Banque mondiale.

Dercon, S. et C. Porter. 2010. Live Aid Revisited: Long-term Impacts of the 1984 Ethiopian Famine on Children. 15 octobre. WPS/2010-39. Centre for the Study of the African Economies.

Dinh H.T, V. Palmade, V. Chandra et F. Cossar. 2014. Light Manufacturing in Africa: Targeted Policies to Enhance Private Investment and Create Jobs. Banque mondiale.

Ferede, T. et S. Kebede. 2015. Economic growth and employment patterns, dominant sector, and firm profiles in Ethiopia: opportunities, challenges and prospects. Swiss Programme for Research on Global Issues for Development, R4D Working Paper 2015/2.

Fields, G.S. 2003. Accounting for income inequality and its change: a new method, with application to the distribution of earnings in the United States. *Research in Labour Economics*, 22: 1-38.

FMI. 2006. The Federal Democratic Republic of Ethiopia: Selected Issues and Statistical Appendix. IMF Country Report N° 06/122.

_____. 2014. The Federal Democratic Republic of Ethiopia: Staff Report for the 2014 Article IV Consultation. IMF Country Report N° 14/303

Gebeyehu, Z.H. 2014. Rural-urban migration and land and development policies in Ethiopia. Paper prepared for the 2014 World Bank Conference on Land and Poverty. Banque mondiale, Washington, D.C., 24-27 mars 2014.

Geda, A., et A. Shimeles. 2005. Taxes and tax reform in Ethiopia, 1990-2003. Research Paper, UNU-WIDER, Université des Nations Unies (UNU). N° 2005/65.

Günther, I. et M. Grimm. 2007. Measuring pro-poor growth when relative prices shift. *Journal of Development Economics* 82, 245-256.

Hirschman, A.O. 1958. *The Strategy of Economic Development*. New Haven, Yale University Press.

Kebede, B. 2006. Energy subsidies and costs in urban Ethiopia: the cases of kerosene and electricity. *Renewable Energy*, 31, N° 13, p. 2140-2151.

Leite, P.G., A. Sanchez et C. Ruggeri Laderchi. 2009. The evolution of urban inequality in Ethiopia. Oxford, Centre for the Study of African Economies, University of Oxford. Mars 2009.

Lustig, N et S. Higgins. 2015. A fiscal incidence analysis for Ethiopia. Ethiopia Poverty Assessment. 2015. Washington, D.C., Banque mondiale.

- Mekonnen, A., R. Deribe et L. Gebremedhin.** 2013. Fossil fuel and food tax incidence in Ethiopia. *Eastern Africa Social Science Research Review* 29: 1-24.
- MOFED (ministère des Finances et du Développement économique d'Éthiopie).** 2013. Development and Poverty in Ethiopia, 1995/6-2010/1. Addis-Abeba.
- _____. 2014. Growth and Transformation Plan Annual Progress Report for F.Y. 2012/13. www.mofed.gov.et/English/Resources/Pages/Resources.aspx
- Morduch, J. et T. Sicular.** 2002. Rethinking inequality decomposition, with evidence from rural China. *The Economic Journal*, 112: 93-106.
- Muñoz, M.S., et S.S.W. Cho.** 2003. Social impact of a tax reform: the case of Ethiopia. WP-03-232. Washington, D.C., FMI.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) Ethiopie.** 2014. National Human Development Report – Ethiopia. Addis-Abeba, PNUD.
- Ranis, G. et J.C.H Fei.** 1963. A theory of economic development. *American Economic Review*, 53(3), 452-454.
- Rao, V. M.** 1969. Two decompositions of concentration ratio. *Journal of the Royal Statistical Society*, 132, 418–25.
- Rashid S. et A. Negassa.** 2012. Policies and performances of Ethiopian cereal markets in food and agriculture in Ethiopia: progress and policy challenges. ESSP Working Paper n. 21. Washington, D.C., IFPRI.
- Regassa, N., G. Makombe, F. Hagos, A. Fitsum; A. et S. Bekele.** 2010. Rural poverty and inequality in Ethiopia: Does access to small-scale irrigation make a difference? *Ethiopian Journal of Development Research*, 32(2):1-31.
- Sciarrà, M.** 2013. The maize green revolution in Eastern Africa: progresses and challenges. Master's thesis, Florence, Université de Florence.
- Stifel, D et T. Woldehanna.** 2014. Utility-consistent poverty in Ethiopia, 2000–11: welfare improvements in a changing economic landscape. WIDER Working Paper 2014/125. Helsinki, UNU/WIDER.
- Timmer, M.P., G.J. de Vries, et K. de Vries.** 2014. Patterns of structural change in developing countries. GGDC research memorandum 149. Helsinki.
- Woldehanna, T. et N. Jones.** 2015. How pro-poor is Ethiopia's education expansion? A benefit incident analysis of education since 1995/96. Young Lives, Working Paper 23.
- Woldehanna, T., J. Hoddinott et S. Dercon.** 2008. Poverty and Inequality in Ethiopia: 1995/6 -2004/5. Mai 2008.